

vince le mouvement de la population: il faudrait aussi tenir compte de l'immigration et de l'émigration.

De l'approvisionnement de l'eau à l'Asile Beauport

L'inspection, que M. le Dr Beaudry vient de faire du ruisseau, où se fait la prise d'eau d'alimentation de l'Asile Beauport, montre jusqu'à quel point ces inspections hygiéniques sont nécessaires. Si dans une institution, contrôlée par un personnel médical l'on ne prend pas même le soin de s'assurer, d'une source d'eau saine, que faut-il penser d'une foule d'autres institutions importantes; collèges, couvents, fabriques, hospices d'aveugles ou de vieillards où la science médicale n'a eu rien à faire jusqu'à ce jour.

Nous savons qu'il y a déjà un inspecteur des fabriques, mais, quant à ce qui concerne le district de Montréal, ses attributions ne touchent que très peu au domaine de l'hygiène.

Une visite de M. l'inspecteur d'hygiène aux fabriques, aurait pour effet de provoquer bien des réformes. — Une analyse de l'eau, de l'air dans bon nombre de ces fabriques, nous éclaircirait l'origine de bien des maladies.

En voie de progrès, surtout pour ce qui touche l'hygiène, l'on ne devrait jamais s'arrêter. Il n'y a pas à le nier, un grand nombre d'institutions importantes sont dans des conditions hygiéniques déplorable.

Maintenant que M. le Dr Beaudry a fait son rapport, nous espérons que le gouvernement ne tardera pas à faire mettre à exécution par les propriétaires actuels de l'Asile, les suggestions si pratiques qu'il renferme.

Nous tiendront nos lecteurs au courant des progrès qui s'accompliront.

Lois concernant la quarantaine au Canada

Le gouvernement fédéral a promulgué le 20 juin dernier, une nouvelle loi concernant la quarantaine. Nous publierons la copie française dès que nous l'aurons reçue. En attendant nous nous bornerons à en faire connaître les principaux points à nos lecteurs.

Sur le côté de l'Atlantique, les endroits de quarantaine organisés sont: La Grosse-Île, dans la province de Québec; St-Jean et Chatham, dans le Nouveau-Brunswick; Sydney, Cap Breton